

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

8 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

DATE D’AFFICHAGE

8 mai 2024

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20240530-DEL20240516-06-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception en préfecture : 30/05/2024

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames FORNERET Sarah, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, ROUCHERE Anne-Marie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mme LECONTE Marie-France qui donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe
Mme JOUANNE Lydie qui donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel
Mme YBERT Sandra

Absent(s) : non excusé :

Monsieur CHATELLIER Julien a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Procurations : 2

Votants : 14

DEL2024/05/16-06

PLAN D’ADRESSAGE : NUMÉROTATION ET DENOMINATION DE VOIES

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts revêt un intérêt majeur.

Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et la gestion des livraisons et du courrier. Par ailleurs, l'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en facilitant la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et en permettant ainsi un raccordement à la fibre optique pour tous les citoyens.

Lors de sa séance du 16/05/2024 (délibération n°2024/05/16-06), le Conseil Municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Le travail engagé depuis a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales. Cette dernière étant laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, il vous est proposé de vous positionner sur ces propositions.

VU,

Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, modifié par la loi 3DS du 21 février 2022,

La délibération n°2024/05/16-06 du 16/05/2024, par laquelle le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

Il est demandé au conseil municipal :

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

D'adopter et de **valider** les dénominations des voies telles que présentées dans le tableau des voies et la carte en annexe de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20240530-DEL20240516-06-DE
Date de télétransmission : 30/05/2024
Date de réception préfecture : 30/05/2024

Après en avoir délibéré et à 14 voix pour, le Conseil approuve la dénomination et la numérotation des voies.

Le Secrétaire,

Julien CHATELLIER



Le Maire,

Rodolphe JARDIN



Acte rendu exécutoire, Après envoi en Sous-Préfecture le 27 mai 2024,

Et publication ou notification le 27 mai 2024